



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Soutien aux artisans bouchers-charcutiers

Question écrite n° 21697

Texte de la question

M. Jacques Cattin attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur le soutien aux artisans-bouchers des territoires. Le débat autour de la loi sur l'alimentation et des repas dans les cantines donne lieu à de nombreuses contre-vérités sur la viande. Un *lobbying* exercé par certaines associations est apparu, susceptibles d'effrayer les parents en ciblant les cantines. Tous les excès sont dangereux. Pour la santé comme pour la démocratie. Or les bouchers comme les éleveurs sont favorables à une consommation de viande raisonnée. Ils militent pour la qualité, garante de repas équilibrés et bons pour la santé. Il est dommageable que certaines associations attaquent les cantines et la viande comme elles le font aujourd'hui. D'abord, il faut rappeler qu'un vrai bifteck a une valeur nutritionnelle incomparable. Ensuite, les repas des cantines sont aujourd'hui bien souvent le seul repas équilibré pour de nombreux enfants. Les associations concernées procèdent à une véritable manipulation en invoquant la surconsommation sans jamais la démontrer. Elles amalgament la consommation de viande, de lait et de poisson, chaque produit ayant pourtant ses spécificités nutritionnelles ou caloriques. La France compte environ 18 000 artisans bouchers-charcutiers qui se battent pour une viande de qualité. Il convient de les défendre dans leur recherche constante de proposer des produits de qualité. Il souhaiterait donc connaître ses intentions sur cette question.

Texte de la réponse

La consommation de viande est un sujet d'actualité, parfois clivant, sous-tendant des enjeux à la fois de santé publique, de protection animale, et de l'environnement. Sur le plan de la protection animale et de l'environnement, les éleveurs sont soumis d'ores et déjà à un corpus réglementaire important. Certes, des pistes d'amélioration restent possibles, et il est effectivement avéré que les élevages contribuent à l'émission de gaz à effet de serre et à la consommation d'eau. Mais ces externalités négatives doivent être mises en regard avec les avantages que procurent par ailleurs l'élevage : celui-ci façonne nos territoires ; et comme l'expliquent des chercheurs de l'Inra, 70% de la ration des ruminants est composée de fourrages (herbe, foin, ensilage, enrubannage) non consommables par l'homme, provenant de prairies à fort potentiel de fixation du carbone, compensant de 30 à 80% les émissions de méthane des ruminants. De son côté, Santé Publique France recommande d'éviter les consommations excessives, en limitant la consommation de viande autre que celle de volailles à 500 g par semaine. La consommation est en moyenne de 320 g par semaine, et l'Anses, dans les repères alimentaires élaborés pour des personnes spécifiques, rappelle les qualités nutritionnelles de ce produit, riche en fer, vitamines et protéines de qualité. La réglementation prévoit ainsi en application de l'arrêté du 30 septembre 2011 que les responsables d'établissements de restauration collective proposent, sur une base de 20 repas successifs, au moins 4 repas composés de viande non hachée ou d'abats. L'objectif du Ministère de l'agriculture et de l'alimentation est donc bien de promouvoir une alimentation de qualité, diversifiée, issue d'une agriculture engagée dans la transition agro-écologique. Et alors que l'ensemble du monde de l'agro alimentaire est engagé dans cette démarche, il n'est pas acceptable que les agriculteurs et les professionnels de ce secteur, qu'ils soient artisans ou industriels, soient pointés du doigt et stigmatisés. Le Gouvernement a adopté depuis 2 ans des mesures fortes pour soutenir son agriculture et ses artisans. Avec les états généraux de

l'alimentation, puis la loi du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, le Gouvernement a pris à bras le corps l'enjeu de la répartition de la valeur entre ceux qui produisent, ceux qui transforment et ceux qui distribuent les produits agricoles. Les plans de filières portés par les interprofessions ont également permis d'obtenir des avancées majeures : objectifs en matière de montée en gamme, contractualisation pour que s'organise un système où la valeur revienne pour une juste part à celles et ceux qui produisent, renforcement des échanges avec la société civile. Le grand plan d'investissement a vocation à être l'un des outils de la transformation du secteur agricole et agroalimentaire. Les orientations gouvernementales s'expriment également au travers des propositions de la France pour la prochaine politique agricole commune (PAC). La nécessité d'une PAC qui protège les agriculteurs et qui leur donne les moyens de réaliser la transition agro-écologique est portée par la France. En termes de communication, les professionnels sont les premiers garants de la communication qu'ils font sur leur métier et le Gouvernement les accompagne par des actions de communication comme celle menée par le ministère chargé de l'agriculture au salon international de l'agriculture avec le thème central « ensemble contre l'agribashing ». À la suite de l'appel du 3 janvier 2019 pour un lundi vert, le Gouvernement a aussi rappelé la nécessité de préserver le libre choix des consommateurs. Enfin, parce qu'on retrouve aussi ce phénomène « d'agribashing » dans les écoles, le Gouvernement a appelé, début 2019, l'ensemble des chefs d'établissements scolaires à la plus grande vigilance en ce qui concerne la qualité des interventions externes et le nécessaire respect des opinions de chacun.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Cattin](#)

Circonscription : Haut-Rhin (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21697

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juillet 2019](#), page 6792

Réponse publiée au JO le : [10 septembre 2019](#), page 8042